

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 JANVIER 2022

._*._*._*._*._*._*._*._*

Date de la convocation : 21 Janvier 2022

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BRÉMOND, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Stéphanie HARS à Jean-Noël MOINE, Nicole BOILEAU à Stéphane CHOUIN, Linda RAULT à Sébastien DIFRANCESCHO, Agnès LEBRUN à Dominique THÉNAULT, Emmanuel THELLIEZ à Anna MAZIER, Fabienne GAUDENZI à Katia BAILLY, Michel GODET à Thierry DELHOMME, Georges BLAVIEZ à Maryvonne PRUDHOMME, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY.

Absente excusée : Virginie GILLIOT

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

L'an deux mille vingt-deux et le vendredi 28 Janvier 2022 à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum, **MADAME** Constance de Pélichy, Maire, déclare la séance ouverte.

L'adoption du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 17 Décembre 2021 est reportée à la prochaine séance.

1 – FINANCES - ACHATS

1.1 Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2022 – du budget principal

Le Conseil Municipal a **PRIS ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 du budget principal.

1.1.2 Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2022 – du budget annexe de l'assainissement

Le Conseil Municipal a **PRIS ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 du budget annexe de l'assainissement.

1.1.3 Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2022 – du budget annexe de l'eau

Le Conseil Municipal a **PRIS ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 du budget annexe de l'eau.

1.1.4 Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2022 – du budget annexe du camping

Le Conseil Municipal a **PRIS ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 du budget annexe du camping.

1.2 Demande de subvention d'aide de soutien aux études Petites Villes de Demain par la Banque des Territoires – Mission de programmation pour la réhabilitation de la Halle aux Grains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, SOLLICITE une subvention de 19 262,50€ H.T, soit 50 % du montant du projet selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T	Recettes (€ HT)	H.T
Etude	38 525,00 €	PVD 50%	19 262,50 €
		Région	
		Département	
		Autres	
		Autofinancement 50%	19 262,50 €
Total	38 525,00 €	Total	38 525,00 €

1.3 Ajustement du montant DSIL 2022 pour le projet de sécurisation des accès et des mobilités au sein de l'enceinte du complexe sportif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le plan de financement modifié comme ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	94 521,00	113 425,20	DSIL 2022	75 616,00
Maîtrise d'œuvre			Région	
X			Département	
Y			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	18 905,00
Total	94 521,00	113 425,20	Total	94 521,00

Une subvention de 75 616 € est sollicitée auprès de l'État.

1.4 Ajustement du montant DETR 2022 – Priorité n°2 – stockage eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le plan de financement modifié ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	493 000	591 600	Etat	172 550,00
Maîtrise d'œuvre			Région	
X			Département	
Y			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	320 450,00
Total	493 000	591 600	Total	493 000,00

Une subvention de 172 550,00 € est sollicitée auprès de l'État.

2 – TRAVAUX

2.1 Convention de vente d'eau potable en gros avec la Métropole d'Orléans pour desservir le sud de Saint-Cvr-en-Val

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention de vente d'eau en gros entre la métropole Orléans Métropole et la commune de la Ferté Saint Aubin et son délégataire VEOLIA EAU.

3 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 Avenant n°2 à la convention de mutualisation de service pour l’instruction des autorisations du droit des sols entre la CCPS et la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, **APPROUVE** l’avenant n°2 à la convention de mutualisation de service pour l’instruction des autorisations du droit des sols avec la commune modifiant les articles 3, 4 et 5 de ladite convention.

4 – EDUCATION - JEUNESSE

4.1 Modification de la participation financière aux classes de découvertes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, **MODIFIE** la participation comme suit :

Nom de l’Ecole	Nom de(s) enseignant(s)	Lieu du séjour	Nbre jours	Effectifs	Coût total du séjour	Participation des familles	Participation de la ville
Maternelle Mireille Prieur	Mmes Crespel Et Agoutin	Ingrannes (Loiret)	5	23 GS	5 750,00 €	3 162,50 €	2 587,50 €
Maternelle Sablons	Mme Janusz	Sables d’Olonne (vendée)	6	31 GS	10 230,00 €	5 412 €	4 818 €
Elémentaire du Centre	Mme Ozan	Penestin (Morbihan) Option voile	8	26 CE2	11 830,00 €	6 916,00 €	4 914,00 €
Elémentaire Chêneries	Mme Lefort-Joblin	Penestin (Morbihan) Option voile	8	20 CE1/CE2	9 100,00 €	4 754,75 €	4 345,25 €
Elémentaire Sablons	Mmes Raba, Bertholus et Pinault-Martineau	Penestin (Morbihan)	6	68 CP/CE1 CE2/CM 1	23 499,00 €	12 816, 75 €	10 643, 25 €
			Total	168 élèves			27 308 €

5 – QUESTION ORALE de Monsieur Jean-Frédéric OUVRY

Equipped des classes et des espaces recevant du public en capteur de CO₂

« Parmi les diverses mesures essentielles de protection des salariés, le Ministère du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion préconise et recommande vivement «la mesure du dioxyde de carbone dans l’air » des espaces fermés afin de prévenir des situations à risque d’aérosolisation du SARS-CoV-2. Cette nouvelle mesure déclare également que la maîtrise du CO₂ dans l’air doit être effectuée à des endroits significatifs de la fréquentation et à des périodes de réelle fréquentation chargée.

C’est aussi une des armes pour lutter contre le virus à l’école : les détecteurs de CO₂. Installés dans les salles de classe, ces capteurs permettent de déterminer la qualité de l’air d’une pièce et le danger de contamination par le Covid-19. Selon les autorités de santé, si une salle de classe dépasse un taux de dioxyde de carbone de 800 ppm (parties par millions), cela signifie que l’air est mal renouvelé, que le virus peut donc être présent en grande quantité, et qu’il faut aérer la pièce. C’est pourquoi, le ministère de l’Education nationale, «recommande fortement » d’équiper les salles de classe avec des détecteurs de CO₂.

Est-ce que la ville a équipé les classes et les espaces de la ville recevant du public avec des capteurs de CO₂? »

► **Texte de réponse à sa question dans le procès-verbal.**

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame Constance de Pélichy, Maire, remercie le Conseil et clôt la séance à 20 h 55.

La Ferté St-Aubin, le 31 Janvier 2022

Le Maire,
Constance de Pélichy

